



Délibération N° CCAS 2025-04-01

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Département de la
Vendée

Séance du lundi 7 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Excusés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, sous la présidence de Madame FRAUD Nathalie, Présidente.

Date de la convocation :
31/03/2025

Présents: Nathalie FRAUD, Jacqueline BARRITAUD, Blanche COUTHOUIS, Bernard GAUVRIT, Bernadette GROUSSIN, Emilie GUYOCHET, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD, Fabien POISSONNET.

Date d'affichage de la
délibération :
08/04/2025

Absents: Michel BOISSINOT, Anthony VIVET.

A été nommée secrétaire de séance : Aurélie MENARD

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget CCAS

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Il est donné lecture du compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Madame Nathalie FRAUD, Présidente du CCAS.

Considérant que le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2024, les finances du CCAS,
Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant que M. GAUVRIT, Président sur l'exercice 2024, et Mme FRAUD, Présidente au moment de l'approbation du compte financier unique, se sont retirés pour laisser la présidence à Mme Emilie GUYOCHET pour le vote du compte financier unique, comme le prévoit l'article L2121-14 du CGCT ;

Le CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les résultats des sections budgétaires comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	6 440,71	6 440,71
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	5 293,93	5 293,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	0,00	8 069,00	8 069,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	6 921,86	6 921,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les tires et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-1 627,93	-1 627,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	1 628,29	1 628,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,36	0,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,36	0,36

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La Présidente,
Emilie GUYOCHET

La secrétaire de séance
Aurélie MENARD





Délibération N° CCAS 2025-04-02

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Séance du lundi 7 avril 2025

Département de la
Vendée

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Excusés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, sous la présidence de Madame FRAUD Nathalie, Présidente.

Présents: Nathalie FRAUD, Jacqueline BARRITAUD, Blanche COUTHOUIS, Bernard GAUVRIT, Bernadette GROUSSIN, Emilie GUYOCHET, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD, Fabien POISSONNET.

Date de la convocation :
31/03/2025

Absents: Michel BOISSINOT, Anthony VIVET.

A été nommée secrétaire de séance : Aurélie MENARD.

Date d'affichage de la
délibération :
8/04/2025

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation – Budget CCAS

Après avoir entendu le compte financier unique 2024,
Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Après avoir constaté le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, qui se décompose comme suit :

Excédent antérieur reporté (N-1)	1 628,29 €
Résultat de l'exercice 2024 – Déficitaire	- 1 627,93€

Après avoir constaté le solde d'exécution de la section d'investissement qui se décompose comme suit :

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat au budget primitif comme suit :

Art. R 002 Excédent de fonctionnement	0,36 €
----------------------------------------------	---------------

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La Présidente,
Nathalie FRAUD

La secrétaire de séance
Aurélie MENARD





Délibération N° CCAS 2025-04-03

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Séance du lundi 7 avril 2025

Département de la
Vendée

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Excusés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, sous la présidence de Madame FRAUD Nathalie, Présidente.

Présents: Nathalie FRAUD, Jacqueline BARRITAUD, Blanche COUTHOUIS, Bernard GAUVRIT, Bernadette GROUSSIN, Emilie GUYOCHET, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD, Fabien POISSONNET.

Absents: Michel BOISSINOT, Anthony VIVET.

Date de la convocation :
31/03/2025

A été nommée secrétaire de séance : Aurélie MENARD

Date d'affichage de la
délibération :
8/04/2025

OBJET : Vote des subventions 2025 – Budget CCAS

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame la Présidente propose au conseil d'administration l'attribution de subventions aux associations et organismes proposés ci-dessous.

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations et organismes pour l'année 2025, selon le détail ci-dessous :

	Montant retenu par le CCAS
AREAMS	100 €
AVH	100 €
JALMALV	100 €
MIRANA	200 €
LES RESTOS DU CŒUR	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
CONTACT SOS FEMMES VENDEE	100 €
UDAF	100 €
TOTAL	1 800 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations et organismes pour les montants sus-mentionnés

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La Présidente,
Nathalie FRAUD

La secrétaire de séance
Aurélie MENARD





Délibération N° CCAS 2025-04-04

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Séance du lundi 7 avril 2025

Département de la
Vendée

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Excusés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, sous la présidence de Madame FRAUD Nathalie, Présidente.

Présents: Nathalie FRAUD, Jacqueline BARRITAUD, Blanche COUTHOUIS, Bernard GAUVRIT, Bernadette GROUSSIN, Emilie GUYOCHET, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD, Fabien POISSONNET.

Date de la convocation :
31/03/2025

Absents: Michel BOISSINOT, Anthony VIVET.

A été nommée secrétaire de séance : Aurélie MENARD

Date d'affichage de la
délibération :
8/04/2025

OBJET : Approbation du Budget Primitif Exercice 2025 : Budget CCAS

Mme la Présidente présente au CCAS le Budget Primitif du CCAS Exercice 2025 qui est équilibré comme suit :

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

BUDGET CCAS

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 746,00€	6 746,00€
Section d'investissement	0.00€	0.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CCAS décide :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, la section d'investissement
- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2024,
- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 : Budget CCAS tel que présenté ci-dessus.
- **DE DONNER** pouvoir à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La Présidente,
Nathalie FRAUD



La secrétaire de séance
Aurélie MENARD



Délibération N° CCAS 2025-04-05

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de BEAULIEU SOUS LA ROCHE**

Département de la
Vendée

Séance du lundi 7 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Excusés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, sous la présidence de Madame FRAUD Nathalie, Présidente.

Présents: Nathalie FRAUD, Jacqueline BARRITAUD, Blanche COUTHOUIS, Bernard GAUVRIT, Bernadette GROUSSIN, Emilie GUYOCHET, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD, Fabien POISSONNET.

Date de la convocation :
31/03/2025

Absents: Michel BOISSINOT, Anthony VIVET.

Date d'affichage de la
délibération :
8/04/2025

A été nommée secrétaire de séance : Aurélie MENARD

OBJET : Fongibilité des crédits BP 2025 - Budget CCAS

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil d'administration de déléguer au Président du CCAS de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CCAS décide :

- **D'AUTORISER** la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

La Présidente,
Nathalie FRAUD

La secrétaire de séance
Aurélie MENARD

